



## **COMITE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE DE GUADELOUPE**

Séance du 05 novembre 2020

\*\*\*\*\*

DELIBERATION N° 2020/08

\*\*\*\*\*

### ***Élection du représentant des collectivités territoriales du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe au Comité national de l'eau***

Le comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe, réuni le 05 novembre 2020, délibérant valablement :

- **Vu** le code de l'environnement, en particulier son article D.213-4 ;
- **Vu** le décret n°2017-401 du 27 mars 2017 relatif à la gouvernance de l'eau et de la biodiversité dans les départements d'outre-mer ;
- **Vu** l'arrêté du 14 avril 2017 relatif à la représentation des collectivités territoriales, des diverses catégories d'utilisateurs, des personnes qualifiées et de l'administration de l'État aux comités de l'eau et de la biodiversité et à leur siège en application des articles R. 213-50 et R. 213-51 du code de l'environnement ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral DEAL/RN/971-2017-10-03-002 du 3 octobre 2017 modifié portant désignation des membres du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe ;
- **Vu** le règlement intérieur du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe approuvé le 9 novembre 2017 ;

Après avoir procédé à l'élection du représentant des collectivités territoriales du comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe au comité national de l'eau conformément aux textes en vigueur,

### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> :

**M. Marcel SIGISCAR** est élu représentant des collectivités territoriales du Comité de l'eau et de la biodiversité de Guadeloupe au Comité national de l'eau.

Fait et délibéré à Basse-Terre le 05 novembre 2020,

**La présidente du comité de l'eau et de la biodiversité**

*Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO*